

Serge VERLINDE, Institut interfacultaire des langues vivantes, K.U.Leuven;
Jeanne DANCETTE, Département de linguistique et de traduction
& Jean BINON Institut interfacultaire des langues vivantes, K.U.Leuven

Redéfinir la définition

"As Aristotle realized better than many contemporary linguists do, there are few things harder than constructing a good definition." (Wierzbicka 1996 : 267)

Résumé

La définition constitue sans conteste un élément-clé du dictionnaire (monolingue) traditionnel. Il s'agit en effet de la composante qui contient les principales informations que recherche l'utilisateur pour décrypter le sens d'un mot. Or, les définitions placent les utilisateurs de dictionnaires devant toute une série de difficultés et créent parfois plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

De multiples tentatives ont été entreprises pour remédier à ces faiblesses. Nous démontrons comment nous avons tiré parti de toutes ces propositions lors de la rédaction des définitions pour un dictionnaire d'apprentissage du français des affaires, destiné à la fois à des locuteurs natifs et non natifs, le *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires* (DAFA).

Nous avons ensuite testé auprès de plusieurs groupes d'étudiants si la structure de nos définitions avait effectivement un effet positif sur le décodage, fonction première de la définition.

Mots-clés : définition, lexicographie pédagogique, décodage

1. Préliminaires

La définition constitue sans conteste un élément-clé du dictionnaire (monolingue) traditionnel. Il s'agit en effet de la composante qui contient les principales informations que recherche l'utilisateur pour décrypter le sens d'un mot. Comme ce type de recherche d'information compte parmi les plus fréquents lors de l'utilisation d'un dictionnaire, la définition devrait fournir des informations claires et précises. Or, les définitions placent les utilisateurs de dictionnaires devant toute une série de difficultés et créent parfois plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'utilisateur du dictionnaire n'est pas un locuteur natif, mais un apprenant d'une langue étrangère (2.). De multiples tentatives ont été entreprises pour remédier à ces faiblesses. Nous établissons un inventaire des principales propositions (3.). Dans une quatrième section, nous montrons comment nous avons tiré parti de toutes ces propositions lors de la rédaction des définitions pour un dictionnaire d'apprentissage du français des affaires, destiné à la fois à des locuteurs natifs et non natifs, le *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires* (DAFA) (4.1.). La structure de nos définitions offre l'avantage qu'elles servent à la fois au décodage (que signifie le mot ?) et à l'encodage (comment employer le mot ?) (4.2.).

Nous avons ensuite testé auprès de plusieurs groupes d'étudiants si la structure de nos définitions avait effectivement un effet positif sur le décodage, fonction première de la définition (5.). Nous répondons ainsi à la question de savoir quelle est la rentabilité des efforts consentis lors de la rédaction de ces définitions.

2. La définition : les pièges

Les pièges que comportent les définitions de dictionnaires ont été abondamment recensés.¹ Parmi les pièges, on relève, pour mémoire, les cas de circularité, d'encyclopédisme excessif, de manque de précision, de renvois successifs, de métonymie, de glissement de concept.

À ces pièges s'ajoutent les difficultés plus spécifiques au locuteur non natif. Ainsi, il est bien connu qu'un apprenant qui consulte un dictionnaire n'a pas souvent le courage de lire un article du début à la fin pour voir quel est le sens exact d'un mot. Le classement des sens est dès lors déterminant. Si l'ordre des sens est dicté par la fréquence d'usage, les chances de tomber sur le sens exact sont plus élevées.

Un autre problème, plus général, se rapporte aux critères sous-jacents à la distinction des différents sens. Ainsi, dans le PR, à l'entrée SALAIRE, nous ne voyons pas vraiment de différence entre :

- ◆ 1° (Sens large : *écon.*). Rémunération d'un travail, d'un service.
- et ◆ 2° (Sens étroit : *cour.*). Somme d'argent payable régulièrement par l'employeur (personne, société, État) à celui qu'il emploie (*opposé* à émoluments, honoraires, indemnités).

De même, à l'article TRAVAIL, une distinction peu évidente est introduite entre

- ◆ 1° Activité laborieuse professionnelle et rétribuée.
 - ◇ Exercice effectif de l'activité professionnelle
- et ◆ 2° *Écon.* Activité économique des hommes (aidés ou non par les machines), productrice d'utilité sociale.

Plus de rigueur et de transparence dans l'identification des sens différents et dans la rédaction des définitions ne peut que faciliter le travail de recherche de l'apprenant.

3. La définition : les tentatives de renouveau

Face aux difficultés créées par les définitions de dictionnaires, deux attitudes sont adoptées. La plus radicale est celle qui rejette purement et simplement le concept de définition ou qui la subordonne à une description des contextes dans lesquels apparaît un mot. Cette position est défendue par Hausmann (1990), avant tout pour les mots non autonomes. Il estime que trop de dictionnaires privilégient la définition au détriment du contexte, faussant ainsi l'image du lexique. Dans la même voie, Picoche (1995 : 70-71) étudie la possibilité de cerner le sens d'un mot par le biais d'exemples commentés. Toutefois, comme elle le remarque, "les exemples sont toujours trop particuliers, donc équivoques, et [...] cela ne permet pas une consultation rapide". D'ailleurs, Hausmann lui-même (1990 : 225) fait remarquer que les contextes constituent un ensemble ouvert et, dès lors, difficile à saisir dans le cadre restreint d'un article de dictionnaire.

Les lexicographes continuent donc de définir les mots, tout en accordant de plus en plus d'attention à la rédaction de ces définitions. Les limites de cet article ne nous permettent pas de faire un inventaire complet de toutes les propositions qui ont été lancées à ce sujet. Nous en proposons seulement les plus intéressantes qui ont été appliquées principalement dans les dictionnaires d'apprentissage de l'anglais (CIDE, COBUILD, LDOCE (et LLA) et OALD), dont on trouvera une analyse très poussée dans Bogaards (1996) et Herbst (1996), dans le *Dictionnaire explicatif et combinatoire* (Mel'cuk e.a. 1984, 1988 et 1992) et dans le *Dictionnaire des mots de haute fréquence* (voir à ce sujet Picoche 1995).

3.1. Une première touche l'utilisation, dans les définitions, d'un vocabulaire définitoire contrôlé, accessible à tous, et principalement aux apprenants. Dans ce domaine, de sérieux efforts ont été réalisés dans les dictionnaires d'apprentissage de l'anglais, qui affirment tous s'être limités à un vocabulaire définitoire restreint de quelques milliers de mots seulement (Bogaards 1996 : 289-290 pour plus de détails). Les critères de sélection de ce vocabulaire sont variés : mots fréquents, mots transparents, mots monosémiques, mots courants, voire des primitifs sémantiques.²

3.2. En ce qui concerne le style définitoire, COBUILD se différencie des autres dictionnaires par ses définitions phrastiques:

If you **sell** something, you let someone have it in return for an agreed sum of money,

qui offrent souvent un contexte d'emploi plutôt qu'une équivalence sémantique en indiquant par exemple les participants à un événement, à un processus ou à une action. Ce style est manié quasi systématiquement, quelle que soit la catégorisation grammaticale du mot.

Cette volonté de remplir les « trous » qui apparaissent dans le sens des mots à sens prédicatif est systématisée dans l'approche de Mel'cuk (1995 : 75-78), qui utilise la notion d'actants sémantiques pour désigner les variables W, X, Y et Z dans

X vend Y à Z pour W,

et par Picoche (1996 : 73), qui parle de fonctions sémantiques essentielles. Nous verrons par la suite quels sont les avantages du style définitoire phrastique qui, selon Bogaards (1996 : 292), confronte toutefois l'apprenant à une quantité importante d'information et l'oblige à faire un tri dans les définitions relativement longues.

3.3. La décomposition sémantique proposée par Mel'cuk (1995 : 79-83), qui pousse à l'extrême l'application de la définition phrastique, donne lieu à des définitions qui sont rébarbatives pour l'apprenant d'une langue étrangère :

X vend Y à Z pour W = X transmet à Z les droits de possession complète et permanente de Y [en échange] d'une quantité de monnaie (ou l'équivalent) W que X demande pour Y (Mel'cuk 1995 : 195),

à comparer à la définition du PR :

VENDRE - Céder à qqn en échange d'une somme d'argent.

Toutefois, cette procédure permet une différenciation très précise des parasyonymes :

la variable **W**, présente obligatoirement avec *vendre*, permet de différencier *vendre* de *donner*,
les modificateurs **complète** et **permanente** permettent de différencier *vendre* de *prêter*
et *louer*,
etc. ;

alors que cette distinction est beaucoup plus difficile à effectuer à partir des définitions que l'on trouve dans le PR par exemple :

DONNER - Abandonner à qqn, dans une intention libérale ou sans rien recevoir en retour (une chose que l'on possède ou dont on jouit).
PRÊTER - Mettre (qqch.) à la disposition de qqn pour un temps déterminé.
LOUER - Donner à loyer, en location, à bail.

La délimitation précise du sens de ces parasyonymes est extrêmement importante pour l'apprenant dont la compétence linguistique en langue étrangère ne permet pas de sentir la différence entre ces parasyonymes.

3.4. Compte tenu de la constatation que l'utilisateur ne prend que rarement le temps de lire une entrée en entier, toutes les mesures prises pour mettre en évidence les différents sens d'un mot doivent être saluées. Il peut s'agir par exemple de repères sémantiques mis en évidence typographiquement (LDOCE) ou de petits menus en début d'entrée (DEC, LLA), qui orientent le lecteur vers les différents sens qui sont traités plus loin dans l'entrée. Dans ce cas, la réussite de la recherche dépend évidemment de la clarté et de la précision des premières indications, mais elle offre au lecteur un survol des sens possibles sans que celui-ci ne doive faire un trop gros effort pour avoir un aperçu de l'entrée complète.

3.5. Parmi les règles d'élaboration de la définition lexicographique, Mel'cuk (1995 : 86-89) définit ce qu'il nomme la « règle de standardisation ». Cette règle établit deux contraintes. Une première stipule que tous les éléments lexicaux présents dans la définition doivent être désambiguïsés. Cette règle est appliquée sommairement dans un certain nombre de dictionnaires, comme le DC, où l'on trouve des définitions du type :

COMMERCE SPÉCIALISÉ - Commerce-1 qui a pour objet, au stade de gros ou de détail, la vente d'une seule famille de produits [...].

Le renvoi à un sens particulier du mot *commerce*, à savoir commerce-1, évite la confusion si le mot est polysémique et constitue un gain de temps appréciable lors de la recherche.

Une deuxième contrainte impose l'utilisation dans toutes les définitions d'un seul mot ou d'une seule expression pour rendre le même sens. Un choix doit donc être effectué par exemple entre

pour, de, qui sert à, servant à, destiné à, propre à,

au profit de

destiné à,

qui est l'expression la plus neutre pour exprimer l'utilité d'un objet, comme le suggère Mel'cuk (1995 : 88).

3.6. Une dernière innovation importante introduite par Mel'cuk dans le DEC est constituée par le lien qui est établi entre les actants sémantiques identifiés dans la définition et les actants syntaxiques, c'est-à-dire la réalisation des actants sémantiques dans la phrase, et cela à l'aide de nombreux moyens, listés dans ce que Mel'cuk (1995 : 119) appelle le (Tableau de) Régime. Dans une perspective d'encodage, l'établissement de ce lien constitue un élément déterminant puisqu'il montre comment un mot s'inscrit dans un énoncé.

4.1. Les définitions dans le DAFA

Il va de soi que les exigences formulées envers des définitions conçues dans le cadre d'une approche théorique ne peuvent pas être entièrement remplies dans un ouvrage à visée didactique dont la rédaction est toujours soumise à des contraintes de temps. Toutefois, il semble indispensable de tenir compte partiellement de ces suggestions afin de livrer un produit susceptible de satisfaire le mieux possible les besoins des utilisateurs. Dans cette section, nous décrivons comment nous avons conçu dans cet esprit les définitions consignées dans le DAFA.

Nous avons développé les définitions de 700 mots approximativement, qui constituent le noyau du vocabulaire des affaires que nous traitons. Ces 700 mots appartiennent à 132 familles de mots qui forment l'objet d'autant d'articles dans notre dictionnaire. À l'intérieur de ces 132 articles apparaissent quelque 1500 mots supplémentaires, qui représentent une extension du vocabulaire central (parasynonymes, mot apparentés moins fréquents, ...). Ces 1500 mots sont définis en ce sens que nous soulignons quels sont les traits sémantiques qui les différencient du mot auquel nous les rattachons.

Pour faciliter la recherche du sens d'un mot, nous avons regroupé en début d'article tous les sens du mot, à l'instar du DEC. Nous distinguons deux sens différents du mot dès qu'il y a variation d'une des composantes de la définition :

TRAVAIL

- 1.1. Activité professionnelle (physique ou intellectuelle) d'une personne qui a pour but de produire un bien ou un service *contre le paiement ou non d'une somme d'argent (payée par un agent économique (une entreprise, un État)).* (Syn. fr. fam.: le boulot, le job, le gagne-pain).
- 1.2. Activité professionnelle (physique) d'une personne qui a pour but de produire un bien ou un service, *considérée par rapport au prix de revient.* (Syn.: (plus fréq.) la main-d'œuvre).
- 1.3. Bien ou service qui est le résultat du travail (sens 1.1.).

La description des combinaisons de mots (expressions, collocations) fait suite à cette "zone sémantique".

Les définitions, rédigées à l'aide d'un vocabulaire limité, prennent la forme phrastique suivante :

VENDRE - Un agent économique (un particulier, une entreprise, un État - X) donne un bien ou une valeur (Y) à un autre agent économique (un particulier, une entreprise, une administration - Z) ou exécute un service pour cet agent économique (Z) contre le paiement d'une somme d'argent.

On remarquera immédiatement que notre définition du mot VENDRE est à la fois plus explicite que celle de Mel'cuk, citée plus haut, par la mention de certaines précisions (encyclopédiques) importantes du point de vue de l'apprentissage du français des affaires, et moins explicite quant aux conditions régissant l'opération de vente. Nous reprenons ces éléments lorsque nous définissons les parasyonymes de vendre :

SE DÉFAIRE DE - vendre à tout prix
BRADER - vendre à des prix avantageux
etc.

Nos définitions principales adoptent donc une forme phrastique comme le préconise également Wierzbicka. Les actants sémantiques sont mentionnés pour autant qu'ils soient pertinents dans la perspective de l'apprenant.

Les variables (X, Y et Z) de la définition sont moins nombreuses que dans la définition du DEC parce que ce sont les seules variables qui entrent dans les constructions syntaxiques courantes (les collocations au sens large) de VENDRE :

X vendre Y (à Z)
→ Y se vendre + adverbe d'évaluation (bien, mal)
 + indication de lieu
 + modalité (si ...)
Y être à vendre.

La même définition est utilisée pour tous les membres de la famille de mots (nom, adjectif) :

VENTE - Opération par laquelle un agent économique ...,
VENDEUR, VENDEUSE - Agent économique qui ...,
etc.

Pour les substantifs, la définition est toujours constituée d'un 'noyau' qui n'est rien d'autre qu'une sorte de classifiant très large (opération, technique, rapport, instrument, capacité, ...) précisée par la 'queue' de la définition qui spécifie les actants qui interviennent, les conditions dans lesquelles s'accomplit une chose, etc.

4.2. La définition comme outil de décodage et d'encodage.

Le choix de la définition phrastique se justifie du point de vue du décodage par le fait que l'utilisateur du DAFA peut projeter cette définition sur la phrase où se trouve le mot dont il veut découvrir le sens. Si les actants de la phrase coïncident avec ceux de la définition, il aura un argument supplémentaire pour juger s'il a mis le doigt sur la définition exacte. Comme toujours, les emplois métaphoriques constituent les cas les plus difficiles à cerner, même avec ce type de définitions, puisque dans ce cas, les actants ne vont pas coïncider parfaitement.

Du point de vue de l'encodage, le bénéfice est évident puisque la définition fait figure de trame qui doit être complétée par des informations concrètes (quel agent économique?, quel bien ou service ?, où ?, quand ?, ...) dans un discours réel.

5. La rentabilité des définitions phrastiques

Bogaards (1996 : 292) fait remarquer au sujet des définitions phrastiques du COBUILD que

"For a reader, [...] this emergent « word story » could be a negative feature, since it may have little to do with the text he is reading".

De même, nous avons souligné la longueur et le caractère parfois peu digeste de ce type de définitions. Reste donc à savoir si les efforts consentis s'avèrent payants. Ils doivent l'être du point de vue de l'encodage, vu la quantité d'information donnée sur les compléments à utiliser. Pour le décodage, toutefois, un doute persiste.

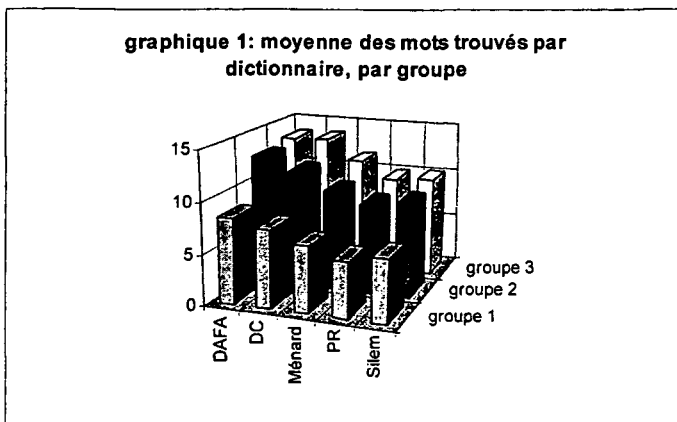
Pour cette raison, nous avons procédé à une petite enquête auprès de trois groupes d'étudiants³ à qui nous avons soumis les définitions de 19 mots du vocabulaire de base en économie⁴, tirées de 5 ouvrages.⁵ Les définitions ont été soumises aux étudiants sans mention de la source, avec la possibilité de nous fournir quatre types d'informations :

16	[définition du mot PRIX dans le DC]	
a	somme d'argent réclamée, proposée ou obtenue en échange de la fourniture d'un bien ou d'une prestation de service	
b	[1]	[2]
c	[3]	
d	[4]	

- [1] le mot défini sous *a*, donné en français
- [2] le mot recherché en néerlandais (la langue maternelle de nos étudiants)
- [3] une description du mot si celui-ci n'était pas connu, pour autant que la description ne soit pas une paraphrase de la définition
- [4] la raison pour laquelle aucune réponse n'avait été donnée à [1] - [3] : mots ou passages non compris dans la définition, concept inconnu, ...

Nous avons compté comme réponses exactes les mots corrects en français ou en néerlandais, ainsi que les descriptions adéquates, peu nombreuses d'ailleurs. Dans ces trois cas, nous pouvons en effet admettre que le dictionnaire pourra bel et bien servir d'outil de décodage, d'aide à la compréhension. Nous avons également retenu comme réponses exactes les paronymes éventuels donnés dans les réponses (*entreprise* pour *société*, *rendement* pour *rentabilité*, *secteur secondaire* pour *industrie*, etc.).

Le graphique 1 présente le nombre moyen d'étudiants ayant donné le mot exact pour chacune des 19 définitions, par dictionnaire et par groupe. Chaque cellule représente un échantillon de 20 étudiants, à qui ont été soumis les 19 définitions relevées dans un des cinq dictionnaires.



Comme on peut le constater, les efforts consentis lors de la rédaction des définitions semblent payants, puisque le DAFA obtient le score le plus important auprès des deux groupes d'étudiants avec une formation limitée en économie. Pour le dernier groupe, les moyennes pour le DAFA et le DC sont quasi identiques, tout en restant largement supérieures à celles relevées pour les trois autres ouvrages de référence.

Ces moyennes cachent évidemment d'importantes divergences de mot à mot. Ainsi, pour *bénéfice, prix, salaire, société*, le nombre de réponses exactes pour les définitions du DAFA tourne autour de 16-20 pour tous les groupes, alors que pour *bourse* ou *rentabilité*, plus de la moitié des étudiants des trois groupes n'ont pas trouvé le mot.

Il est intéressant de noter que le PR, dictionnaire de référence du français, obtient des scores très faibles. Les étudiants ont souvent souligné le caractère trop général des définitions du PR, probablement à cause de leur longueur limitée en raison d'impératifs économiques. Toutefois, comme nous l'avons mentionné plus haut, le nombre de ces définitions à l'intérieur d'un article est multiplié à l'extrême et une véritable économie de place n'est dès lors pas réalisée. Compte tenu des résultats que nous obtenons, cette politique devrait donc être revue en faveur de la limitation du nombre de définitions et de leur élaboration plus poussée.

Nous avons peu d'informations précises sur les raisons qui font que, même pour des mots du vocabulaire (économique) de base, les étudiants n'ont pas été capables de trouver le mot recherché à partir de la définition. Les quelques commentaires notés sur les formulaires de réponse semblent toutefois indiquer que l'utilisation d'un vocabulaire peu courant et les définitions à structure phrastique complexe que l'on trouve dans des dictionnaires spécialisés constituent un obstacle réel à la compréhension de la définition. Il semble que les étudiants procèdent à une lecture strictement linéaire, de mot à mot, de la définition. De là le blocage provoqué par les mots non connus ainsi que l'interprétation erronée de nombreuses définitions due à une mauvaise interprétation de l'un des mots de la définition.

Il va sans dire que ce type d'enquête, aussi limité soit-il, fournit au lexicographe des informations très précieuses. Il peut en effet corriger le tir et remanier certaines définitions en toute connaissance de cause bien avant la publication du dictionnaire.

6. Conclusion

Les dictionnaires ont connu d'importantes mutations ces dernières décennies. De 'trésors' de la langue, ils ont évolué vers des dictionnaires de langue. Petit à petit, les lexicographes ont ensuite pris conscience de l'importance de l'utilisateur et ont adapté leur produit à ce qu'ils estimaient être les besoins de l'utilisateur. De plus en plus, c'est cet utilisateur qui semble imposer ses besoins au lexicographe. Et à juste titre.

Au lexicographe de décider dès lors comment il peut, tout en tenant compte d'un tas de contraintes pratiques, y répondre.

7. Notes

- ¹ On consultera par exemple Lehmann (1990), Hausmann (1990) et Wierzbicka (1996 : 237-286) pour un aperçu détaillé.
- ² Mel'cuk (1995 : 79-83) pour le principe et les articles du DEC pour des exemples ; Wierzbicka (1996 : 35-111) pour un état de la question des travaux dans ce domaine.
- ³ Nous avons travaillé avec trois groupes de 100 étudiants de niveau universitaire. Les étudiants du premier groupe n'ont jamais eu de cours de français des affaires, les étudiants du second 30 heures de français des affaires et un cours d'économie de 60 heures (en néerlandais) et les étudiants du dernier groupe 90 heures de français des affaires et une formation de trois ans en sciences économiques.
- ⁴ Les mots retenus sont : achat, action, bénéfice, bilan, bourse, chèque, comptabilité, concurrence, dette, industrie, inflation, monnaie, prix, production, productivité, rentabilité, revenu, salaire, société. Ces 19 mots constituaient l'ensemble des termes communs aux cinq sources retenues (voir la note suivante) au moment de la première enquête effectuée.
- ⁵ DAFA, DC, Ménard (1994), PR et Silem et Albertini (1992).

8. Bibliographie

- Bogaards, P. (1996). Dictionaries for Learners of English. *International Journal of Lexicography*, 9.4, pp. 277-320.
- CIDE. Procter, P. (éd.). (1995). *Cambridge International Dictionary of English*. Cambridge : Cambridge University Press.
- COBUILD. Sinclair, J. (éd.). (1995²). *Collins Cobuild English Dictionary*. London : Collins.
- DAFA. Binon, J. , S. Verlinde , A. Bertels , J. Van Dyck e.a. (1999, à paraître). *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires*. Paris : Didier-Hatier.
- DC. Académie des sciences commerciales. (1987). *Dictionnaire commercial*. Paris : Conseil international de la langue française - Entreprise moderne d'édition.
- Hausmann, F.J. (1990). La définition est-elle utile ? Regard sur les dictionnaires allemands, anglais et français. in Chaurand, J. & F. Mazière. *La définition*. Paris : Larousse. pp. 225-233.
- Herbst, Th. (1996). On the way to the perfect learner's dictionary : a first comparison of OALD5, LDOCE3, COBUILD2 and CIDE. *International Journal of Lexicography*, 9.4, pp. 321-357.
- LDOCE. Summers, D. (éd.). (1995³). *Longman Dictionary of Contemporary English*. Harlow : Longman.

- Lehmann, A. (1990). De définition à définition. L'interprétation dans les dictionnaires par le jeu des renvois. in Chaurand, J. & F. Mazière. *La définition*. Paris : Larousse. pp. 208-224.
- LLA. Summers, D. (éd.). (1993). *Longman Language Activator*. Harlow : Longman.
- Mel'cuk, I. e.a. 1984, 1988 et 1992. *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain : recherches lexico-sémantiques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'cuk, I., A. Clas & A. Polguère. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Ménard, L. (1994). *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*. Montréal : Institut canadien des comptables agréés.
- OALD. Crowther, J. (éd.). (1995⁵). *Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English*. Oxford : Oxford University Press.
- Picoche, J. (1995). Définitions actanciennes. *Cahiers de lexicologie*, 66.1, pp. 67-76.
- PR. Rey-Debove, J. & A. Rey. (1993). *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Silem, A. & J.-M. Albertini. (1992). *Lexique d'économie*. Paris : Dalloz.
- Wierzbicka, A. (1996). *Semantics. Primes and universals*. Oxford, New York : Oxford University Press.